

## Le ministère de la Justice recrute !

La perspective d'un emploi durable, de valeurs fondées sur l'humain et d'un métier qui a du sens, ça vous tente ? Au ministère de la Justice, c'est ce que nous vous proposons.

### Des métiers du brevet des collèges au master 2

	Services judiciaires	Administration pénitentiaire	Protection judiciaire de la jeunesse	Fonctions supports
Bac +5			Psychologue	
Bac +4	Magistrat			
Bac +3	Greffier en chef	Directeur des services pénitentiaires - Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse	Attaché d'administration
Bac +2	Greffier	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation - Lieutenant pénitentiaire	Éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse	
Bac				Secrétaire administratif
Brevet		Surveillant pénitentiaire		Adjoint administratif - Adjoint technique

Travailleurs handicapés : nos offres de recrutement vous sont ouvertes. N'hésitez pas à nous transmettre vos candidatures.

Des environnements variés et plus d'une cinquantaine de métiers : il y en a forcément un qui est fait pour vous. Des concours sont organisés chaque année.

**Qu'attendez-vous pour nous rejoindre ?**

Le ministère de la Justice  
c'est près de 80 000 agents  
pour une cinquantaine de métiers.  
Informations et inscriptions  
aux concours sur  
[www.metiers.justice.gouv.fr](http://www.metiers.justice.gouv.fr)



Conception / Rédaction: SG/DICOM - Crédits Photos: C.Montagne / Memento production



**DEVENEZ  
ÉDUCATEUR**  
de la protection judiciaire de la jeunesse

**UN MÉTIER QUI A DU SENS**

**LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE RECRUTE**



## UN MÉTIER AU CŒUR DE L'ACTION ÉDUCATIVE



**Au sein d'une équipe pluridisciplinaire**, l'éducateur conduit des interventions d'investigation et d'action d'éducation auprès des mineurs et de leur famille. Il les aide à mieux comprendre les décisions et le cadre judiciaire.

**Humain et ferme, Il assure la prise en charge des mineurs** à travers l'élaboration d'un projet individuel en vue de **favoriser leur évolution, leur insertion et prévenir la récidive**. À ce titre, il organise et réalise des activités de jour à destination des mineurs. Il s'appuie sur des partenaires associatifs et institutionnels.

**Il apporte une aide décisionnelle (civile ou pénale) aux magistrats**, adaptée à la situation du mineur en proposant des solutions appropriées pour chaque jeune.

## CONDITIONS D'ACCÈS

*Les candidats doivent posséder la nationalité française, jouir de leurs droits civiques et n'avoir pas de mention au casier judiciaire (B2) incompatible avec l'exercice des fonctions.*

**Plusieurs voies de recrutements sont ouvertes :**

**Concours externe :** vous avez un bac + 2.

**Concours externe sur titre :** vous êtes titulaire d'un diplôme d'État d'éducateur spécialisé ou d'un diplôme niveau III équivalent.

**Concours 3ème voie :** vous avez exercé pendant 5 ans une ou plusieurs activités dans le domaine éducatif, social, sportif ou culturel au cours des 10 dernières années avec un contrat de droit privé.

**Concours interne :** ouvert aux fonctionnaires ou agents publics avec des conditions d'ancienneté requises.

**Une formation riche et professionnalisante :**

À l'issue du concours, les futurs éducateurs bénéficient d'une formation rémunérée à l'**École nationale de protection judiciaire de la jeunesse à Roubaix** de 2 années (concours externe et interne) ou d'un an (concours sur titre et 3ème voie).

**Votre situation personnelle, sociale ou géographique rend difficile la préparation du concours d'éducateurs ? Sachez qu'il existe une classe préparatoire intégrée gratuite pour les diplômés méritants.**

## ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Les éducateurs de la PJJ peuvent évoluer vers des postes de niveau supérieur en accédant par promotion interne au corps des chefs de service éducatifs (CSE) ou vers des fonctions d'encadrements tel que responsable d'unité éducative (RUE) au sein des services ou établissements de la PJJ.

Sous conditions, l'éducateur peut également exercer ses fonctions dans les services centraux et déconcentrés de la PJJ (rédacteur, conseiller technique) ou au sein de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse.



## RÉMUNÉRATION

La salaire moyen d'un éducateur, primes comprises, est de **1 700 € net par mois** en début de carrière. Il atteint **2 700€ net par mois** en fin de carrière.